



Liquidation et gérant non salarié

Par **lisenico**, le **08/07/2008** à **18:27**

bonjour à tous

je me decide enfin a poster un message car nous sommes aujourd'hui avec mon conjoint dans une situation difficile

mon conjoint a été gérant non salarié d'une sarl de 1998 a 2007.

Nous avons du déposer le bilan l'année dernière faute d'insuffisance d' actif

Nous avons encore une dette au niveau de l'urssaf et de la RSI (assurance vieillesse)

Lors de notre cloture de société au tribunal de commerce, mon mari a demander pour ces dettes si elles étaient prises en charge dans la liquidation judiciaire et on lui a répondu que oui et que nous n'avons rien à régler

Aujourd'hui je recois une relance de la RSI qui m'informe lors de mon appel que ce sont des charges personnelles et que la liquidation n'est pas étendue au gérant

Pouvez vous m'éclairer sur ce sujet?

je ne sais plus quoi penser et nous n'avons jamais la meme réponse

D'avance merci pour votre aide

Cordialement

lise

PS : bien entendu nous ne pouvons pas les régler car mon mari est en intérim car il a fallu qu'il retravaille de suite et nous n'avons pas de rentrée d'argent suffisante

d'avance merci

Par **Jurigaby**, le **09/07/2008** à **12:26**

Bonjour.

IL s'agit en effet d'une dépense personnelle non couverte par la liquidation judiciaire et que vous devez continuer à régler.

Bien désolé

Par **lisenico**, le **09/07/2008** à **16:23**

merci de votre réponse
je peux peut être faire un échelonnement
je vais voir avec eux
cordialement
lise